

Mission régionale d'autorité environnementale Île-de-France

Procès-verbal de la séance du 18 octobre 2017 de la MRAe d'Île-de-France

Dûment convoquée par son président, la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) d'Île-de-France s'est réunie le 18 octobre 2017 à 09h00 dans les locaux de la DRIEE.

Présents: Paul Arnould, Christian Barthod, et Jean-Jacques Lafitte

Etait excusée : Nicole Gontier

Etaient également excusés : Judith Raoul-Duval (suppléante, sans voix délibérative) et Jean-Paul Le Divenah

(suppléant, sans voix délibérative)

La MRAe a délibéré sur les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

1 - Approbation du PV de la réunion du 4 octobre 2017 :

Etaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Christian Barthod et Jean-Jacques Lafitte.

Le PV de la réunion du 4 octobre 2017 est approuvé.

2 - Délégations données pour des dossiers de cas par cas :

Etaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Christian Barthod, et Jean-Jacques Lafitte.

Dans le cadre et les limites définis par la décision du 30 juin 2016 portant exercice de la délégation prévue à l'article 17 du décret n° 2015-1229 du 2 octobre 2015 modifié relatif au Conseil général de l'environnement et du développement durable, et après délibération, délégation de compétence est donnée à Christian Barthod pour les dossiers suivants :

Cas par cas documents d'urbanisme : 1) Vanvillé (77) ; Arpajon (91) ; Pierre-Levée (77) ; Emancé (78) ; Le Chatelet en Brie (77) ; St Martin des Champs (78) ; Flexanville (78) ; Villeparisis (77) ;

3 - Retour sur les décisions prises et l'avis adopté depuis la dernière réunion du collège de la MRAe

Christian Barthod rend compte de l'exercice de la délégation de compétence concernant 12 décisions de cas par cas prises et 1 avis adopté depuis la dernière réunion du collège de la MRAe, qui n'appellent pas de commentaires des autres membres de la MRAe.

4 - Echange concernant l'absence d'avis sur le PLU Luzancy (77)

Etaient présents: Paul Arnould, Christian Barthod et Jean-Jacques Lafitte.

Vue la proposition de la DRIEE, et dans l'état des informations figurant dans le dossier,

Considérant comme plutôt modérés comparativement aux autres dossiers pesant au même moment sur la charge de travail de la DRIEE, eu égard aux critères figurant à l'annexe II de la directive 2001/42/CE du Parlement européen et du Conseil relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement,

- les enjeux environnementaux et sanitaires du territoire concerné au regard du projet communal cohérent avec le SDRIF, et des études d'impact et des avis d'autorité environnementale déjà rendus sur les grands projets, déjà portés à l'information du public ;
- les incidences environnementales et sanitaires des développements permis par le projet de PLU;

Considérant l'absence de susceptibilité d'incidences significatives sur l'état de conservation des espèces et des habitats naturels qui ont justifié la désignation des sites Natura 2000 potentiellement concernés ; après en avoir délibéré la MRAe constate qu'il n'était pas nécessaire de formuler un avis sur le PLU de Luzancy (77).

5 - Echange concernant l'absence d'avis sur le PLU de Bagneaux-sur-Loing (77)

Etaient présents : Paul Arnould, Christian Barthod et Jean-Jacques Lafitte.

Vue la proposition de la DRIEE, et dans l'état des informations figurant dans le dossier,

Considérant comme faibles eu égard aux critères figurant à l'annexe II de la directive 2001/42/CE du Parlement européen et du Conseil relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement.

- les enjeux environnementaux et sanitaires du territoire concerné ;
- les incidences environnementales et sanitaires des développements permis par le projet de PLU;

Considérant l'absence de susceptibilité d'incidences significatives sur l'état de conservation des espèces et des habitats naturels qui ont justifié la désignation des sites Natura 2000 potentiellement concernés ; après en avoir délibéré, et sous réserve de la possibilité de nouvelles informations recueillies par la DRIEE d'ici à l'expiration du délai imparti pour la prise de décision notifiée à la collectivité, la MRAe ne juge pas nécessaire (à ce stade) de formuler un avis sur le PLU de Bagneaux-sur-Loing (77).

6 - Echange concernant l'absence d'avis sur le PLU de Pamfou (77)

Etaient présents : Paul Arnould, Christian Barthod et Jean-Jacques Lafitte.

Vue la proposition de la DRIEE, et dans l'état des informations figurant dans le dossier,

Considérant comme faibles eu égard aux critères figurant à l'annexe II de la directive 2001/42/CE du Parlement européen et du Conseil relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement,

- les enjeux environnementaux et sanitaires du territoire concerné ;
- les incidences environnementales et sanitaires des développements permis par le projet de PLU;

Considérant l'absence de susceptibilité d'incidences significatives sur l'état de conservation des espèces et des habitats naturels qui ont justifié la désignation des sites Natura 2000 potentiellement concernés ; après en avoir délibéré, et sous réserve de la possibilité de nouvelles informations recueillies par la DRIEE d'ici à l'expiration du délai imparti pour la prise de décision notifiée à la collectivité, la MRAe ne juge pas nécessaire (à ce stade) de formuler un avis sur le PLU de Pamfou (77).

7 - Echange concernant l'absence d'avis sur le PLU de Prunay-sur-Essonne (91)

Etaient présents : Paul Arnould, Christian Barthod et Jean-Jacques Lafitte.

Vue la proposition de la DRIEE, et dans l'état des informations figurant dans le dossier,

Considérant comme faibles eu égard aux critères figurant à l'annexe II de la directive 2001/42/CE du Parlement européen et du Conseil relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement,

- les enjeux environnementaux et sanitaires du territoire concerné ;
- les incidences environnementales et sanitaires des développements permis par le projet de PLU;

Considérant l'absence de susceptibilité d'incidences significatives sur l'état de conservation des espèces et des habitats naturels qui ont justifié la désignation des sites Natura 2000 potentiellement concernés ; après en avoir délibéré, et sous réserve de la possibilité de nouvelles informations recueillies par la DRIEE d'ici à l'expiration du délai imparti pour la prise de décision notifiée à la collectivité, la MRAe ne juge pas nécessaire (à ce stade) de formuler un avis sur le PLU de Prunay-sur-Essonne (91).

8 - Echange concernant l'absence d'avis sur le PLU de Méry-sur-Marne (77)

Etaient présents : Paul Arnould, Christian Barthod et Jean-Jacques Lafitte.

Vue la proposition de la DRIEE, et dans l'état des informations figurant dans le dossier,

Considérant comme faibles eu égard aux critères figurant à l'annexe II de la directive 2001/42/CE du Parlement européen et du Conseil relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement.

- les enjeux environnementaux et sanitaires du secteur concerné par les évolutions souhaitées ;
- les incidences environnementales et sanitaires des développements permis par le projet de PLU;

Considérant l'absence de susceptibilité d'incidences significatives sur l'état de conservation des espèces et des habitats naturels qui ont justifié la désignation des sites Natura 2000 potentiellement concernés ; après en avoir délibéré, et sous réserve de la possibilité de nouvelles informations recueillies par la DRIEE d'ici à l'expiration du délai imparti pour la prise de décision notifiée à la collectivité, la MRAe ne juge pas nécessaire (à ce stade) de formuler un avis sur le PLU de Méry-sur-Marne (77).

9 - Régularisation de la délégation donnée pour l'avis sur l'évaluation environnementale du projet de PLU de Pommeuse (77)

Etaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Christian Barthod et Jean-Jacques Lafitte.

Dans le cadre et les limites définis par la décision du 30 juin 2016 portant exercice de la délégation prévue à l'article 17 du décret n° 2015-1229 du 2 octobre 2015 modifié relatif au Conseil général de l'environnement et du développement durable, et après délibération, délégation de compétence a été donnée à Christian Barthod pour le dossier suivant : projet de PLU de Pommeuse (77), compte tenu de la date limite d'adoption de l'avis et sur la base des réponses données par les membres de la MRAe à la consultation lancée par le président de la MRAe le 6 octobre 2017 sur la question de lui donner délégation de compétence.

10- Délégation donnée pour l'avis sur l'évaluation environnementale du projet de PLU de Crégy-les-Meaux (77)

Etaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Christian Barthod et Jean-Jacques Lafitte.

Dans le cadre et les limites définis par la décision du 30 juin 2016 portant exercice de la délégation prévue à l'article 17 du décret n° 2015–1229 du 2 octobre 2015 modifié relatif au Conseil général de l'environnement et du développement durable, et après délibération, délégation de compétence est donnée à Christian Barthod pour le dossier suivant : projet de PLU de Crégy-les-Meaux (77), compte tenu de la date annoncée par la DRIEE pour la transmission d'une proposition d'avis au regard du calendrier des réunions de la MRAe.

11 - Délégation donnée pour l'avis sur l'évaluation environnementale du projet de PLU de Lorrez-le-Boccage-Préaux (77)

Etaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Christian Barthod et Jean-Jacques Lafitte.

Dans le cadre et les limites définis par la décision du 30 juin 2016 portant exercice de la délégation prévue à l'article 17 du décret n° 2015-1229 du 2 octobre 2015 modifié relatif au Conseil général de l'environnement et du développement durable, et après délibération, délégation de compétence est donnée à Christian Barthod pour le dossier suivant : projet de PLU de Lorrez-le-Boccage-Préaux (77), compte tenu de la date annoncée par la DRIEE pour la transmission d'une proposition d'avis au regard du calendrier des réunions de la MRAe.

12 - Fixation du calendrier des réunions de la MRAe durant le 1er semestre 2018

Etaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Christian Barthod et Jean-Jacques Lafitte.

Le calendrier des réunions de 2018 est ainsi fixé : mercredi 3 janvier 2018, 9h00 (réunion téléphonique) ; jeudi 18 janvier, 14h00 ; jeudi 1^{er} février 14h00 ; jeudi 15 février 14h00 ; jeudi 1^{er} mars 14h00 ; jeudi 15 mars 14h00 ; jeudi 29 mars 14h00 ; jeudi 12 avril 14h00 ; jeudi 3 mai 14h00 ; jeudi 14 juin 14h00 ; jeudi 28 juin 14h00.

11 - Désignation de rapporteurs pour des avis

Etaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Christian Barthod, Nicole Gontier et Jean-Jacques Lafitte.

Désignation d'un rapporteur pour l'avis portant sur le PLU de Cannes-Ecluse (77) pour la réunion MRAe du 16 novembre : Jean-Jacques Lafitte ;

Désignation d'un rapporteur pour l'avis portant sur le PLU de Bures sur Yvette (91) pour la réunion MRAe du 3 janvier 2018 : Paul Arnould ;

Désignation d'un rapporteur pour l'avis portant sur le PLU d'Esbly (77) pour la réunion MRAe du 3 janvier 2018 : Christian Barthod ;

Désignation d'un rapporteur pour l'avis portant sur la MECDU du PLU de Montereau-Fault-Yonne (77) pour la réunion MRAe du 3 janvier 2018 : Jean-Jacques Lafitte ;

12 - Avis portant sur l'évaluation environnementale du projet de PLU de Fleury-en-Bière (77)

Etaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Christian Barthod et Jean-Jacques Lafitte.

Après délibération, l'avis concernant l'évaluation environnementale du projet de PLU de Fleury-en-Bière (77) est adopté.

13 - Avis portant sur l'évaluation environnementale du projet de MECDU du PLU de Poissy (78) en lien avec l'implantation du « Campus PSG »

Etaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Christian Barthod et Jean-Jacques Lafitte.

Après délibération, l'avis concernant l'évaluation environnementale du projet de MECDU du PLU de Poissy (78) en lien avec l'implantation du « Campus PSG » est adopté.

12 - Avis portant sur le cadrage préalable du PLUi de GPSetO (78)

Etaient présents et ont délibéré : Paul Arnould, Christian Barthod et Jean-Jacques Lafitte.

Après délibération, l'avis concernant l'évaluation environnementale du projet de PLUi de GPSetO (78) est adopté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h30

Fait à La Défense, le 18 octobre 2017

Le président de la MRAe, président de séance

Christian Barthod